



## COMPTE RENDU DU CTL DU 8 OCTOBRE 2018

### DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 8 OCTOBRE 2018

**La section CGT Finances Publiques de la Loire dénonce le double langage de la DGFIP et son aveuglement face à la réalité des services.**

**L'affichage et la communication de « supermarché » qui constituent une partie de l'ordre du jour de ce CTL est significatif.**

Déployer l'accueil personnalisé sur rendez-vous dans des services qui pratiquent depuis bien longtemps la prise de rendez-vous avec les entreprises relève d'une large méconnaissance de la réalité des services.

En revanche l'administration ne manque pas de vouloir afficher des statistiques ridicules dans l'idée de redorer son blason bien écorné par les suppressions massives d'emplois.

Nos services ne fonctionnent plus correctement aujourd'hui et les agents sont tirillés par un double discours. Celui de l'affichage de résultats sans intérêt pour les usagers comme les indicateurs de qualité de service dans les SIP ou ailleurs, et la reconnaissance implicite du malaise des agents par la création de la plate forme d'écoute et de soutien annoncée à grands renfort par la DGFIP.

**Car le fond du problème ce sont les effectifs.**

Le nombre de chaises vides devient insupportable et nos collègues craquent ! Dans les SIE, Les SIP, les SPF, les Trésoreries.....

Aujourd'hui le travail n'a plus de sens, la réorganisation de la mission du CSP en est un exemple. Hier, les SIP, au cœur de l'Impôt sur le revenu étaient légitimement les mieux placés pour exercer le contrôle des dossiers d'IR.

Mais les suppressions d'emplois ont entraîné la presque disparition du contrôle fiscal des SIP".

Les PCRP ont été créés pour exercer la mission de contrôle des plus gros dossiers et notamment de l'ISF ; Sa transformation en IFI n'allège pas leur travail et la nécessité de lutter contre la fraude de plus en plus complexe une nécessité.

Confier le CSP d'initiative des dossiers courant en matière d'IR sans effectifs supplémentaires à ces services c'est de fait réorienter le contrôle vers les petits dossiers au détriment de l'examen des dossiers de ceux qui potentiellement ont le plus intérêt à frauder.

**La lutte contre la fraude fiscale est devenu le parent pauvre de la DGFIP alors que c'est la source du déficit de recettes dont souffre l'État. Chiffrée à 100 milliards d'€ dernièrement on ne cesse d'enlever des effectifs pour la combattre.**

**Le démantèlement des métiers de la Gestion Publique est également « en marche », la volonté de remettre en cause la séparation ordonnateur/comptable illustre parfaitement cette situation.**

Mais aussi toutes les réformes annoncées qui visent à faire basculer la gestion de nos collectivités dans le giron du secteur privé et notamment des experts comptables.

### **A QUI PROFITE LE CRIME ?**

**À ce nouveau monde dont nous ne voulons pas ou règne le pouvoir des milieux financiers.**

Le gouvernement, au travers de CAP 2022 illustre parfaitement cette orientation.

**Et n'accusez pas la CGT de répandre des « INFOX » car la DGFIP étudie bien, en secret, des fusions de Directions et tous les scénaris possible pour réduire encore plus nos effectifs.**

---

**Après lecture de cette déclaration le CTL s'est poursuivi sur les questions à l'ordre du jour.**

**La fusion des SPFE de Saint-Étienne et Roanne** n'est plus d'actualité (jusqu'en 2021 au moins, le plan de resserrement des SPF n'allant pas encore plus loin au niveau national). Notre direction nous a assurés qu'il y avait eu incompréhension : soit notre ancien directeur s'est mal exprimé, soit nous avons mal compris, selon notre direction actuelle. En tous cas, en 2019, les SPF de Montbrison et Saint-Étienne fusionneront tout de même, tout en laissant une antenne uniquement en back-office à Montbrison, pour ne pas déplacer les agents. Cette cellule à Montbrison n'existera que pour l'administration, aussi, aucun document papier ne pourra y être déposé par les notaires.

**Accueil Personnalisé sur rendez-vous (APSRD) généralisé aux SIE / PELP / PTGC :** la CGT s'est insurgée de cette décision.

**En effet, les SIE n'ont pas attendu de note interne pour donner des rendez-vous aux contribuables !** En plus, avec cette formalisation de l'APSRD , les agents qui devront gérer les rendez-vous devront obligatoirement l'inscrire sur un planning, puis effectuer un contre-appel (si la demande de rendez-vous s'est faite sur internet). Les APSRD ne devront concerner que : les délivrances de quitus à des professionnels (les particuliers pourront encore venir sans rendez-vous), les demandes dans le cadre de la création d'entreprise (local, régime, CFE...), le recouvrement complexe, les délivrances de timbres, la réception suite à EO/TO ou les questions liées à la TVA intracommunautaire.

**Mais de qui se moque-t-on ? Les collègues des SIE croulent déjà sous le travail, et maintenant, ils devront en plus gérer informatiquement les rendez-vous.**

Évidemment, à terme, c'est la suppression de l'accueil autre que sur rendez-vous qui se profile rapidement. Mais là, on oriente surtout le travail des collègues sur du formalisme plutôt que sur du fond, tout ça pour exhiber de beaux chiffres sur des affiches, qui ne voudront rien dire ! Mais soyez sans crainte, la direction persiste à dire que ça n'alourdira pas les tâches au SIE....

### **Transfert du CSP d'initiative des particuliers aux PCR P :**

L'administration fait le constat que l'activité CSP (contrôle de l'IR) tend à disparaître dans les SIP faute d'agents pour en assurer la mission. En effet les suppressions d'emplois sont passées par là.

Les 2 PCR P (Pôle de contrôle des revenus et des patrimoines), créés pour assurer le contrôle des « gros dossiers » est soit disant impacté par la transformation de l'ISF en IFI avec une baisse du

nombre de déclarations et également par la décision de ne plus exercer la surveillance des DFE (dossiers à fort enjeu) tous les 3 ans, conclusion, on décide de transférer le contrôle d'initiative aux PCRP.

Mais au final, l'IFI donne beaucoup plus de travail qu'annoncé. Les dossiers ex DFE ne doivent pas être négligés, car il s'agit des dossiers des contribuables disposant de revenus supérieurs à 200000 € et l'on veut ajouter en plus des dossiers à enjeu beaucoup plus faible sans effectifs supplémentaires. En effet, la DDFIP veut attendre le nombre de suppressions d'emplois 2019 pour prendre une décision de transfert ou pas d'emplois des SIP.

Conclusion c'est une augmentation de la charge de travail, les plus gros contribuables ne s'en plairont pas mais la justice fiscale, oui.

**Passage à la comptabilité commerciale pour OPHEOR :** dans la Loire, subsistent deux OPH à comptabilité publique : OPHEOR et ONDAINE HABITAT. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, OPHEOR passera en comptabilité commerciale (et ne sera donc plus géré par un comptable public). A la trésorerie de Roanne, la gestion d'OPHEOR représente à priori entre 2,5 et 3 équivalent temps plein. En cas de suppression d'emploi sur la trésorerie (qui ne sera indiquée qu'après une répartition de toutes les suppressions en national), comme des sièges sont vacants, les collègues subiront juste une migration de siège accompagnée d'un changement de mission. ONDAINE HABITAT devrait suivre par la suite, car tous les OPH doivent passer en comptabilité commerciale à l'horizon 2021.

#### **Nouveaux indicateurs de qualité de service dans les SIP :**

La nouvelle tendance pour notre président : la transparence de l'efficacité des administrations publiques !

Alors qu'on nous demande sans arrêt des efforts budgétaires en supprimant nos moyens, voilà qu'on nous impose de produire des affiches dans les halls pour lister des indicateurs de qualité de services (taux de satisfaction des usagers, taux de courriels envoyés en réponse, taux de clarté de réponse... en tout, 7 indicateurs à terme en 2020) issus des résultats du SIP en question.

En 2018, ce seront les SIP de Saint Étienne Nord et de Montbrison qui auront l'honneur de faire le premier pas !

#### **Nouvelles horaires variables**

Sur le site de Charcot et de Convention : de 7h00 à 18h30, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, sans changement des plages fixes (9h30-11h30 et 14h00-16h00)

**Ponts naturels 2019 :** vendredis 31 mai et 16 août.

#### **Questions diverses**

La CGT a évoqué la situation désastreuse de la gestion du SIE de Saint-Étienne et les conditions déplorables dans lesquelles travaillent les agents. M OZIOL a assuré qu'il passerait prochainement rencontrer les agents du SIE.

Les OS ayant voté contre les 2 points soumis à son avis, la généralisation de l'accueil sur RDV aux SIE, PTGC et PELP et le transfert du CSP d'initiative aux PCRP, un nouveau CTL sera convoqué sous quinzaine pour réétudier ces 2 questions.